

■ NIEUL-LE-DOLENT

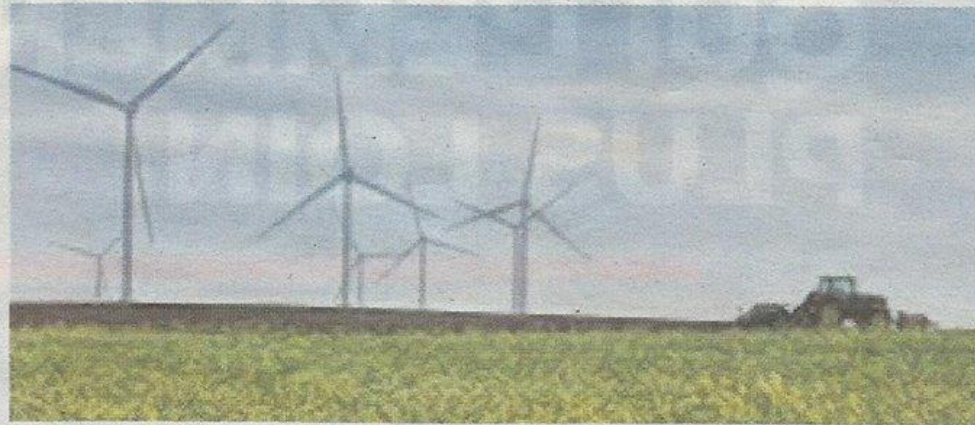
## CONSEIL. Parc éolien : feu vert pour les études

Le conseil municipal a voté pour le lancement des enquêtes concernant le projet de parc éolien.

Lors du dernier conseil, le maire, Dominique Durand, a rappelé à ses collègues que la société VSB énergies nouvelles et Vendée énergies avaient réalisé une présentation d'un projet éolien sur la commune lors de la séance du 8 juin 2017. Deux zones semblent potentiellement intéressantes pour la faisabilité d'un parc éolien : une au Nord vers le Pas de l'enfer, et la seconde au Nord-Est en direction du Petit-bois.

Avec quinze voix favorables au lancement des enquêtes (et une abstention), le conseil autorise VSB énergies nouvelles à réaliser les études techniques et environnementales sur le territoire de la commune, en partenariat avec le syndicat Vendée Energies. Feu vert également pour la poursuite des démarches foncières auprès des propriétaires et exploitants agricoles concernés.

**Boulangerie.** Un avenant a été signé auprès de l'entreprise Sarl Le Bois. A la demande du futur locataire, le remplacement



Deux zones ont été repérées sur la commune pour l'installation d'un parc éolien. (© Photo d'illustration)

d'un automatisme ventail par un automatisme portes coulissantes s'avère nécessaire. Le montant de l'avenant s'élève à 2 215 € HT. Le montant initial du marché étant de 17 774 € HT, le nouveau montant s'élève dorénavant à 19 989 € HT, soit une augmentation de 12,46 %.

**Espaces verts.** Les choix de plantations au niveau du cimetière ont été validés. Des propositions de réaménagement des massifs de l'église et du restaurant scolaire ont été émises, ainsi que pour la reprise de la haie Place de Gestratz. L'opé-

ration 1 000 arbres au Pays des Achards est reconduite.

**Acquisition de matériel.** Le maire a présenté un devis relatif à l'acquisition de barnums pour permettre, notamment, le bon déroulement de manifestations à l'ancien camping, les stands actuels étant particulièrement vétustes. L'idée est de proposer aux associations de privilégier ce site à l'occasion des fêtes estivales. Ceux-ci seront également utilisés dans le cadre d'autres manifestations, par exemple le marché de Noël du comité des fêtes. Le montant

du devis s'élève à 4 585,50 € HT pour six barnums d'une superficie de 14 m<sup>2</sup>.

**En bref.** Concernant l'école publique, des demandes en investissement ont été formulées, notamment pour l'abaissement de plafonds de classes. Celles-ci sont soumises à l'arbitrage de la commission enfance jeunesse communautaire.

La commune adhère au groupement de commandes nommé prestation de balayage mécanisé de la voirie communautaire, intercommunale et communale.